



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence :  
**2026-04-29-08**

Objet de la délibération :  
**Subventions attribuées**

Membres élus	<b>19</b>
Membres en fonction	<b>19</b>
Membres présents	<b>17</b>

### Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture de  
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

**Présents** : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

### Excusés représentés :

Mme HELDER Marion donne procuration à M. LE CAM Nicolas  
M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

**A été nommé secrétaire** : DEMARK Hervé, Directeur Général

**Objet de la délibération** : Subventions attribuées

Monsieur le Maire présente les différentes subventions allouées.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2026 ;

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie associative ;

Après avis de la Commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Coopérative scolaire école élémentaire (sorties pédagogiques)	1 600 €
Coopérative scolaire école élémentaire (subvention exceptionnelle classes découvertes)	2 850 €
Coopérative scolaire école maternelle	
Sorties pédagogiques	1 000 €
Subvention Noël	550 €
Groupement d'Action Sociale (G.A.S)	720 €
A.C.L - Activités enfants	450 €
A.C.L - Activités adultes	720 €
A.C.L - Noël autrement	400 €
Jardins Familiaux	150 €
LASELA	300 €
Fontaine du sang	220 €
Sapeurs-Pompiers - subvention exceptionnelle (bal 14 juillet)	700 €
A.S.L enfants	600 €
A.S.L adultes	400 €
Club de l'Amitié	450 €
Association des parents d'élèves	300 €
Danse Loisirs Landser - Enfants	300 €
Assoc. de Gestion de la Salle Communale	200 €
La prévention routière	50 €
Union Nationale des Combattants (U.N.C)	50 €
Les Amis de l'Orgue	350 €
Réserve pour autres demandes	1 640 €

**DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2026 ;

**RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;

**INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 30 avril 2026



**Le Maire**  
**Daniel ADRIAN**

**Le secrétaire**  
**Hervé DEMARK**